

COMPTERENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2017

Présents : Roger BOYER, troisième adjoint en charge des affaires de la commune suite à la démission de Mme Meley, Michel BOURGIN, Roger Pierre VIGNAL, Pierre CARRÉ .

Absent : 0

Secrétaire de séance : Pierre CARRÉ

DELIBERATIONS

1) **Décision modificative n°3 budget communal M14**

Les crédits ouverts aux articles ci-après étant insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

2128-123	chemins forestiers	- 3120
2151-161	adressage	+ 560
2151-166	voirie 2017	+ 560
2158-169	signalétique	+ 2 000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les modifications proposées à l'unanimité des votants.

2) **Autorisation de signature de conventions portant attributions de subventions.**

Le département de la Loire a attribué des subventions pour trois dossiers déposés par la commune :

1. Rénovation de la maison communale
2. Mise en accessibilité des bâtiments communaux
3. Rénovation de 4 routes forestières

pour lesquels il est nécessaire de signer trois conventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise le troisième adjoint à signer les trois conventions et tous les documents afférents à ces dossiers, à l'unanimité des votants.

3) **Approbation de la convention de déneigement.**

La convention actuelle étant terminée, il est nécessaire de la renouveler pour trois ans. Après consultation de trois entreprises, c'est celle de Florent TP qui est retenue pour un montant de 78 euros/ heure TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention de déneigement et le choix de l'entreprise Florent TP et autorise le troisième adjoint à la signer, à l'unanimité des votants.

4) **Actualisation des statuts du Syndicat des Eaux du Velay Rural.**

Le SEVR a décidé d'actualiser ses statuts suite à l'adoption de l'arrêté préfectoral du 26/12/2016 relatif à la communauté d'agglomération du Puy en Velay et de la modification du périmètre des EPCI de départements voisins, chaque collectivité adhérente doit se prononcer sur cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du SEVR, à l'unanimité des votants.

5) **Approbation du schéma de mutualisation 2017 de la communauté d'agglomération de Loire Forez.**

Les EPCI à fiscalité propre sont tenues de mettre en place un schéma de mutualisation des services dans l'année qui suit les élections municipales.

C'est un rendez-vous essentiel pour les communes et leur communauté, destiné à réfléchir de concert à une organisation plus rationnelle de leurs effectifs et de leurs moyens.

" C'est un document de planification pour envisager le partage d'agents entre deux échelons et l'impact sur les moyens du bloc local. C'est un document qui sera actualisé chaque année au moment du débat d'orientation budgétaire.

Chaque année un rapport de mutualisation sera présenté au conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le schéma de mutualisation de l'ALF, à l'unanimité des votants.

6) **Convention d'adhésion au service optionnel Pôle santé au travail du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire.**

Le troisième adjoint propose au conseil municipal de passer cette convention avec le pôle santé au travail pour prendre en charge le soin de mettre en œuvre la surveillance médicale préventive des agents de notre collectivité à partir du premier jour du mois qui suit la décision de l'assemblée et au plus tard au premier janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2020.

Le coût de l'adhésion a été établi pour 2018 sur la base de 89 € par agent. Cette cotisation pourra être revalorisée annuellement sur décision expresse du conseil d'administration du CDG.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le troisième adjoint à signer la convention avec le CDG, à l'unanimité des votants.

7) **Approbation et autorisation de signature du devis de signalétique.**

La commune a prévu de renforcer la signalétique du bourg et a fait établir différents devis et obtenu une subvention du département via l'enveloppe de solidarité. C'est l'entreprise KROMM GROUP qui a été retenue pour fournir et poser les éléments de signalisation, pour un montant de 4 758,48 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le troisième adjoint à signer le devis et tous les documents afférents à ce dossier, à l'unanimité des votants.

8) **Autorisation donnée au troisième adjoint pour signer les actes d'engagement des différents travaux en cours de lancement.**

Des travaux de rénovation de la maison communale et d'accessibilité aux bâtiments communaux devaient être réalisés tout au long de l'année. Des dossiers de demande de subventions avaient été déposés auprès de la région, du département etc...

La consultation des entreprises a eu lieu avec la participation d'un architecte, elles ont été choisies par Mme le maire et la commission travaux.


Suite aux démissions au sein du conseil municipal les notifications et les actes d'engagement ne sont pas signés, les travaux sont inscrits au budget de la commune 2017.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le troisième adjoint à signer les notifications et les actes d'engagement avec les différentes entreprises retenues ainsi que tous documents afférents à ces dossiers.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal souhaite programmer le repas des Anciens le 16 décembre 2017. Traditionnellement c'est le CCAS qui organise cette manifestation. La sous préfecture sera consultée pour savoir ce qu'il est possible de faire suite à la démission de sept élus du conseil municipal dont quatre faisaient partie du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion du conseil municipal se termine à 21h30.

Le Secrétaire,
T. CARRE




Le 3^{ème} Adjoint,
Roger BOYER